

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC

CONSEILS D'ADMINISTRATION DES 29 JANVIER 2015 ET 28 AVRIL 2017

Exposé et Délibérations

- **Autorisation de la retraite supplémentaire du Directeur Général**

Application articles L225-42-1 et R. 225-34-1 du Code de commerce

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc a, dans ses séances des 29 janvier 2015 et 28 avril 2017, approuvé l'engagement souscrit par la Caisse Régionale relatif à la retraite supplémentaire du Directeur général, Véronique FLACHAIRE